

CABINET DENTAIRE A L'ETANG LA VILLE (78)

Dr Jean-François GEORGES et Dr Florence MAYDAT

49 rue Jean Mermoz - 78620 L'Etang la Ville - Tél. : 01 39 58 63 30 - Fax : 01 39 58 76 57

<http://dr-georges-jf.chirurgiens-dentistes.fr>

À L'ATTENTION PERSONNELLE DE _____

FICHE CONSEIL N° 1.05

Rubrique : Les dents de l'enfance à l'adolescence

Le scellement des sillons : un traitement efficace, indolore, pris en charge par la Sécurité Sociale

Eviter les caries grâce au scellement des sillons

Le scellement des sillons réduit l'apparition de caries sur les dents permanentes des enfants. C'est une intervention indolore, prise en charge par la Sécurité Sociale.

En quoi consiste l'intervention ?

Sceller les sillons consiste à couler une résine fluide, fluorée, dans les sillons des premières et deuxième molaires permanentes afin de les obturer. Le soin se fait sans anesthésie après un nettoyage minutieux des dents.

Pourquoi sceller les sillons des dents des enfants ?

Le scellement des sillons est indiqué pour deux raisons principales :

Les molaires permanentes des enfants présentent souvent de profonds sillons dans lesquels les poils de la brosse à dents ne peuvent pas pénétrer.

L'émail des dents permanentes n'est pas totalement mature pendant les quelques années qui suivent l'éruption ; ce qui rend les dents particulièrement sensibles aux caries.

Qui peut en profiter ?

Le scellement des sillons présente un intérêt pendant la période de fragilité de l'émail, c'est-à-dire pendant les deux ou trois premières années suivant l'éruption des premières et deuxième molaires permanentes. Ce traitement concerne donc globalement les enfants de 6 à 14/15 ans. Les enfants qui présentent déjà plusieurs caries, ou des sillons très profonds, sont particulièrement concernés.



Nos conseils

- Le scellement des sillons est devenu un acte de prévention de plus en plus généralisé dès l'âge de 6 ans.
- Une baisse significative du taux de caries a pu être constatée.